

Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Mme Helen Lambert
Certification non
Département Val-d'Oise (95)
Localisation À 3 km à l'est de Luzarches
Commune Luzarches (95 270)
Lieu-dit hameau d'Hérivaux
Coordonnées GPS Longitude : 2.467804°
 (Degrés Décimaux) Latitude : 49.114389°
Point de Rencontre Abbaye d'Hérivaux
Sécurité Conseillé

Essence principale Blc du Poitou / Ghoy / Boelare
Volume présumé 491 m³
Nombre d'arbres 272
Volume moyen 1,8 m³/piéd

Nature coupe lot 1 et 2 = coupe rase
 lot 3 = extraction
Parcelles cadastrales lot 1 et 2 = E84 / lot 3 = F1027
Surface 2,5 hectares environ
Limites prairie / peinture « STOP »
Marquage points de peinture
Réserves dans le lot 3 conserver les arbres
 marqués d'un « R »
Visite se reporter au plan ci-contre
Infos : M Minotte 06 11 96 94 38
Lot estimé par sas CEGEB
Expert Maxime Minotte (sas CEGEB)
 528 rue du Petit Hamel, 76 520 Mesnil Raoul
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB

Conditions particulières le vente APEX en cours

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m ³	VU m ³
1	Ghoy		4	21	14	29	19	18	11	2	1	1				120	131	1,1
2	Blc Poitou		2	4	3	10	13	9	17	14	20	17	17	2	2	130	325	2,5
3	Boelare			3	2	6	7	2	2							22	35	1,6
Observations :		Houppiers, purges et taillis ± 1000 stères														272	491	1,8

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à évacuer.

Débardage : par terrain sec ou gelé. Indemnités éventuelles suivant le barème de la chambre d'agriculture du Val-d'Oise à la charge de l'acquéreur

Stockage : soit dépôt bord de route (accord de chargement depuis la voirie sera faite une fois l'acheteur connu)

Délai d'exploitation : 20 octobre 2021

Délai d'enlèvement : 20 décembre 2021

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 100 % au comptant

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

